



Le Trail du Suc des Vents – Règlement 9ème Edition

1. L'association « comité des fêtes » organise le Samedi 10 juin 2023 des courses à pied, essentiellement sur chemins et sentiers, ainsi qu'une marche

- 8 Km : de cadet à vétéran départ 17h30 (né en 2007 et avant)
- 12 Km : de cadet à vétérans départ 17h30 (né en 2007 et avant)
- 22 Km : d'espoir à vétéran départ 17h00 (né en 2003 et avant)
- 36 Km : d'espoir à vétéran départ 17h00 (né en 2003 et avant)
- 3 Km : benjamin à minime né de 2008 à 2011 - départ : à partir de 17h50
- 1,2 Km : poussin né en 2012 et 2013 - départ à partir de 17h40
- 0,6 Km : éveil athlétique né en 2014 et après - départ à partir de 17h40

2. L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA ou non licenciés. Tout athlète non licencié doit fournir **un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de course**. Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que le foot, basket, rugby, judo, tennis, etc... doivent également fournir un certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

3. Les dossards et puces sont à retirer, salle polyvalente de Saint Alban d'Ay de 12h00 à 16h30 le jour de la course.

4. Un lot sera offert au 100 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Tous les concurrents devront apporter leurs épingles.

5. Il est possible en ligne via notre partenaire « chronosphère ». Date de clôture des inscriptions le jeudi 8 Juin 2023 à 12h

Inscription possible le jour même avec une majoration forfaitaire de 2€ du tarif en vigueur (soit 4€ par rapport au tarif de base).

6. Tarifs de l'inscription :
- Parcours du 8 km - 8 € (jusqu'au 31 mai) et 10 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours du 12km -13 € (jusqu'au 31 mai) et 15 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours du 22 km -18 € (jusqu'au 31 mai) et 20 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours du 36km -23 € (jusqu'au 31 mai) et 25 € (à partir du 1 juin)
 - Parcours Enfant : gratuit.

7. Ouverture des inscriptions à partir du 30 Mars 2023 inscriptions limitées à 499 coureurs.

8. Une assistance médicale sera assurée à l'arrivée par des secouristes.

9. Barrières horaires : Pour le 36 km : Une barrière est fixée à 18h50 au ravitaillement de la roche des vents (premier passage) puis à 21h au ravitaillement de la roche des vents (deuxième passage). Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en voiture. Tout coureur qui refusera de s'arrêter continuera sous sa seule et entière responsabilité et le parcours sera dé-balisé. Barrière horaire sur une base de 6,5km/h

10. Un ravitaillement est prévu sur le circuit du 8km et du 12km, 2 sur le circuit du 22 km et 3 sur le 36 km.

Le port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 12km et le 7km et obligatoire sur les 22 et 36km.

Aucun gobelet/verre ne sera fourni par l'organisation sur les ravitaillements.

Un éclairage est à prévoir pour les coureurs qui prévoient plus de 4h30 sur le 36km (8km/h)

11. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

12. Les remises de prix sont prévues à partir de 19h00. Un trophée est prévu pour les 3 premières de chaque course H/F distingué.

13. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours.

14. Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie.

15. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

16. Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Trail du Suc des Vents.

17. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'événement dans un souci de sécurité.

18. Les organisateurs (adhérents et bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.

19. Les droits à l'image : Les concurrents participant au Trail du Suc des Vents, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

20. Le règlement : La participation au Trail du Suc des Vents implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.